

COPIE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de Nommern

Séance publique du 15 décembre 2008

Date de l'annonce publique de la séance: 8 décembre 2008

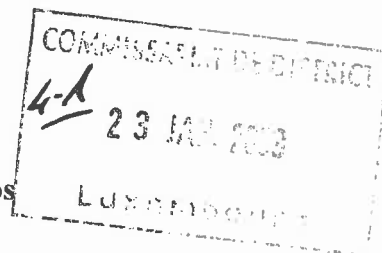
Date de la convocation des conseillers: 8 décembre 2008

Présents: MM. Eicher Marc, bourgmestre;
Miny Jean-Marie, Diderrich Victor, échevins;
Jacobs Bernard, Lamborelle Bernard et Marnach-Jans Nicole, conseillers;
Back Mike, secrétaire communal.

Absent: MM. Mühlen John, conseiller, excusé.

Numéro: 16

Objet: **Taxe relative à la location de conteneurs pour vélos**



Le Conseil Communal,

Notant que sur demande entre autres des usagers du transport public la commune de Nommern a fait poser des conteneurs pour vélos à la gare de Cruchten, ce étant donné que les vélos déposés devant la Gare sont régulièrement la cible d'actes de vandalisme;

Précisant qu'un système permettant la location d'un conteneur pour une période fixe et moyennant paiement d'une indemnité 'symbolique' est favorisé, ce afin de garantir aux usagers du transport public se rendant en vélo à la gare de Cruchten une place libre dans les conteneurs à vélos, la commune de Nommern mettant à disposition des usagers le cadenas pour fermer lesdits conteneurs;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et sur proposition du collège échevinal, unanimement

Introduit à partir du 1^{er} janvier 2009 une taxe relative à la location de conteneurs pour vélos posés près de la gare de Cruchten, taxe fixée à 25,00 Euros par box par trimestre, respectivement à 100,00 Euros par box par an, et


Transmet la présente par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District à Luxembourg, à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Conseil Communal,
(Suivent les signatures,)

Pour extrait conforme,
Nommern, le 15 janvier 2009

Le Président,
Eicher Marc,



Le Secrétaire,
Back Mike,

